



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 16 juillet 2022

| | |
|------------------------------|---|
| Membres en exercice : | Date de la convocation: 08/07/2022 |
| 9 | <i>L'an deux mille vingt-deux et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER</i> |
| Présents : 8 | Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS |
| Votants: 8 | Représentés: |
| Pour: 8 | Excusés: Paul PERILHOU |
| Contre: 0 | Absents: |
| Abstentions: 0 | Secrétaire de séance: Nicolas CONNORD |

Objet: MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL Délibération n°: DE_2022_035

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter :

- D'augmenter le temps de travail du secrétariat,
- De supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2ème Classe à temps non complet à raison de 08 heures hebdomadaires existant,
- De créer un poste d'Adjoint Administratif de 2ème Classe à temps non complet de 12 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'accepter :

- D'augmenter le temps de travail du secrétariat,
- De supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2ème Classe à temps non complet à raison de 08 heures hebdomadaires existant,
- De créer un poste d'Adjoint Administratif de 2ème Classe à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires.

DEMANDE à Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du Comité Technique du Centre de Gestion, cette modification de durée hebdomadaire de temps de travail, étant supérieur à 10%.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

